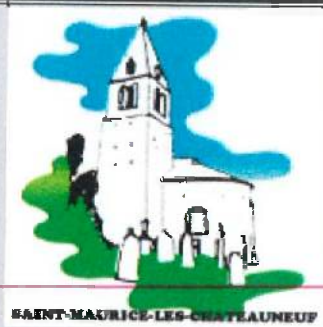




PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : BASSEUIL Roland, ayant donné pouvoir à Jean-Luc CHANUT.

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 12

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
18/03/2025

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 24 février 2025.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 2 : Actualités de la Communauté de Communes.

Jean-Luc CHANUT indique que la Communauté de Communes n'est pas opposée à la demande de la Commune de voir réouvrir le centre de loisirs à la Maison des Ptits Loups pour les vacances d'avril dans un premier temps et les autres vacances ensuite.

Pauline DUCHARNE, Responsable du Service Action Sociale, Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, Stéphanie DUMOULIN, Présidente et Camille JULIEN, Responsable de l'accueil de loisirs 3-12 ans, viennent ce vendredi 28 mars matin pour visiter les locaux et voir les conditions pour établir une convention entre la Commune et la Communauté de Communes.

Jean-Luc CHANUT indique que les textes font la navette entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. Mais que ce qui semble se dégager propose 3 possibilités : 1/ Conserver les différentes compétences à l'échelle communale, 2/ Transférer ces compétences à la Communauté de Communes, 3/ Déléguer ces compétences à un ou plusieurs Syndicats intercommunaux. Actuellement, pour la commune de Saint-Maurice, la gestion de l'Assainissement Non Collectif est

délégée au SPANC du Brionnais, la gestion de l'Eau est déléguée au SIEVS et la compétence Assainissement Collectif est assurée par la Commune.

Jean-Luc CHANUT indique que les secrétaires de mairie du territoire ont été conviées à une réunion d'informations à l'Intercow de Baudemont. Il passe la parole à Ingrid BONNETAIN pour en faire un rapide compte-rendu.

Plusieurs points ont été abordés lors de cette réunion :

- L'application BSB : 107 personnes sur la commune de Saint Maurice lès Châteauneuf ont téléchargé cette application, qui est très complète. Il serait donc intéressant d'y publier les informations de la commune, en plus de panneau pocket. Un accès (proposé gratuitement) à cette application pour la commune a été demandé à la communauté de communes.
- Les ordures ménagères : Toutes réclamations des administrés doivent être adressées à redevance@bsb71.fr
- Les composteurs Collectifs : La Communauté de Communes dispose de 15 composteurs collectifs à disposition des communes qui le souhaitent. Le brassage et la récupération est assurée par le moment par des agents intercommunaux.
- Projets travaux déchetteries : Il va être mis en place un contrôle des accès par badge. Il n'y aura pas de limitation d'accès dans un premier temps. Le coût de ces travaux représenterait 100 000€ pour les installations (logiciels, barrières, badgeuse, ...) avec un coût de fonctionnement (maintenance, location, ...) d'environ 12000€, et 500 000€ pour les gros travaux (agrandissement plateforme déchets verts et travaux d'aménagement de l'entrée et travaux de rationalisation des espaces). la mise en service pourrait être effective cette fin d'année, mars 2026 au plus tard.
- Point voirie : Certaines petites communes du territoire ont fait part de leur difficulté concernant les travaux de voirie car elles ont très peu de voirie intercommunale donc très peu de budget et ne peuvent donc engager des travaux.

Michelle CORRE fait un rapide compte-rendu de la réunion du conseil communautaire. Il y a un projet de vidéo protection des deux déchetteries. L'Office de tourisme sera repris par la Communauté de Communes le 1er juillet prochain. Des abris vélos seront mis en place dans les gares de Baudemont et Chauffailles.

Lucas LAROCHE rencontrera Cécile CHEMARIN pour les mobilités.

Point 3 : Fonds de Solidarité Logement.

Le Maire présente au conseil municipal la demande du Conseil Département de Saône-et-Loire concernant le FSL 2025. Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1er loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.

La participation volontaire des Communes et Intercommunalités qui le souhaitent est de 0.35€ par habitants.

La Communauté de Communes ne participe pas à ce fonds.

Pour la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, participer à ce Fonds représente un peu plus de 200€.

(Source INSEE Populations légales au 1er janvier 2021 en vigueur à compter du 1er janvier 2024 : population municipale de 583 habitants et population totale de 596 habitants et population recensée en 2023 = 608 habitants)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce fonds de Solidarité Logement 2025.

Point 4 : Convention transports scolaires.

Le Maire indique au conseil municipal que la commune est actuellement titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1^{er} degré qui arrivera à échéance en août prochain.

Il revient à la Région Bourgogne-Franche-Comté de définir un règlement régional unique des transports scolaires. La région a hérité d'une organisation très hétérogène entre les territoires avec des règlements d'interventions spécifiques

qui définissent principalement la notion d'ayant droit aux transports scolaires, les règles d'accès aux différents services, les conditions d'inscription et les tarifications applicables aux élèves.

L'harmonisation intervenue pour septembre 2024, portait uniquement sur la définition de l'élève ayant droit (domiciliation et scolarité de l'élève). Les autres dispositions sont restées inchangées. Ainsi dans ce contexte et pour assurer la continuité du service public, il est proposé à la commune de renouveler la convention de délégation de compétence pour l'organisation du transport scolaire des élèves du 1^{er} degré en vigueur à ce jour, pour une durée d'un an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention de délégation de compétence pour l'organisation du transport scolaire des élèves du 1er degré en vigueur à ce jour, pour une durée d'un an.

Point 4 BIS : Recrutement de personnel.

1/ Le Maire indique au conseil municipal que l'agent technique à temps complet affecté à la garderie, cantine, conduite du bus et travaux divers va être en congé maladie à compter du mardi 2 avril et qu'il convient de la remplacer sur une partie du poste seulement.

Il convient de la remplacer de 7h30 à 8h00 à la garderie du matin, puis de 8h00 à 8h45 et enfin de 10h15 à 13h30. Mais pour éviter des allers/retours à la personne recrutée, il est proposé de lui affecter quelques heures au secrétariat de mairie (de 8h45 à 10h15).

Le Maire propose donc au conseil municipal de créer un poste en contrat à durée déterminée de 24 heures hebdomadaires du lundi 31 mars au vendredi 18 avril dans un premier temps, et du lundi 05 mai au vendredi 13 juin par la suite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **créer un poste en contrat à durée déterminée de 24 heures hebdomadaires du lundi 31 mars au vendredi 18 avril 2025**
- **créer un poste en contrat à durée déterminée de 24 heures hebdomadaires du lundi 05 mai au vendredi 13 juin 2025**

2/Le Maire indique au conseil municipal que la communauté de communes qui va rouvrir le centre de loisirs sur la commune de Saint Maurice Lès Châteauneuf a sollicité la commune pour qu'elle prenne en charge le ménage du bâtiment. Il convient donc de recruter une personne pour effectuer ce travail pendant les vacances de Pâques.

Le Maire propose donc au conseil municipal de créer un poste en contrat à durée déterminée de 10 heures hebdomadaires du mardi 22 avril au vendredi 02 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de créer un poste en contrat à durée déterminée de 10 heures hebdomadaires du mardi 22 avril au vendredi 02 mai 2025.

Point 5 : Compte rendu réunion travaux foyer rural.

Le Maire explique au conseil municipal que lundi 17 mars a eu lieu une réunion en mairie à laquelle 7 conseillers étaient présents, plus un représentant de l'association La Marmite.

Christian LABOURET et Roland BASSEUIL ont proposé des plans.

Projet proposé : Nouvelle construction jusqu'au bout de l'auvent sur le quai avec cuisines, toilettes, accès PMR. Abaissement du plafond. Transformation de la cuisine actuelle en salle de réunion.

Une réunion avec l'Agence Technique Départementale aura lieu le mercredi 16 avril à 14h00 en mairie.

Point 6 : Questions diverses.

Tour de table

Christian LABOURET : Suite à la dernière location du foyer rural, le parquet est très collant. Il faut prévoir un nettoyage plus approfondi.

Le comité des fêtes prévoit de rénover le local au bout du préau derrière la mairie.

Les travaux de la salle derrière la mairie, réalisés par les bénévoles du Club des aînés sont terminés.

Sébastien GROUILLER: Tonte du terrain de foot?

La mairie doit remplacer la tondeuse. Soit on achète une grosse tondeuse qui fait tout et la tonte sera faite par l'employé communal.

Soit on achète 2 tondeuses, dont une est mise à disposition du club de foot pour qu'ils fassent la tonte du terrain de St Maurice eux-mêmes, selon leurs besoins.

Une rencontre est prévue avec un responsable du club.

Frédéric BUTTET : Les travaux sur le chemin de St Laurent commenceront bientôt

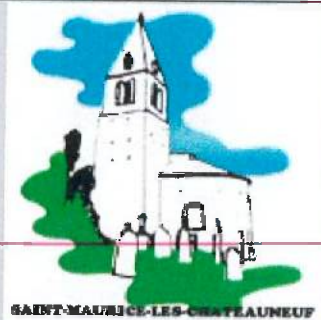
Le chemin au-dessus de STEP a entièrement été refait par un employé communal.

Corinne JONON : Conseil d'école. Le budget de changement des manuels suite à la mise en place des nouveaux programmes risque d'être assez élevé.

Septembre 2025, les 4 classes sont maintenues.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au lundi 14 avril 2025 à 19h30.

La séance est close à 21h45.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 24 mars 2025

Signature du Président de l'Assemblée Délibérante
Jean-Luc CHANUT, Maire

Signature du Secrétaire de séance de l'Assemblée Délibérante
Cécile LAMBOROT, Conseillère Municipale